

1. TRAITEMENT DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

VITRINE COMMERCIALE

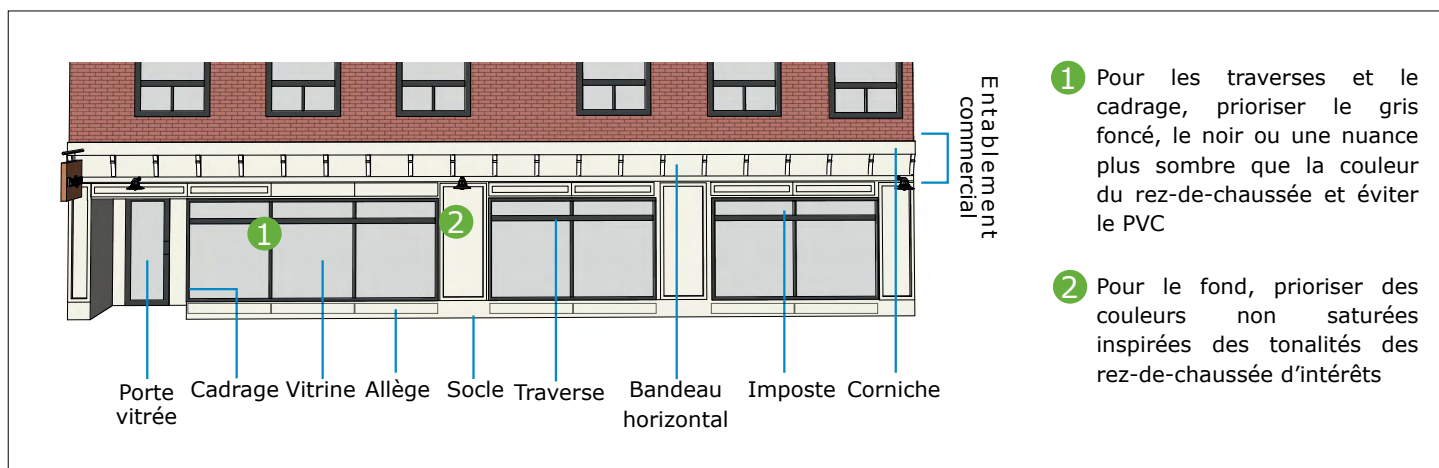
Objectif:

Stimuler l'activité commerciale avec des rez-de-chaussée invitants, attractifs et créer une signature architecturale commerciale.

Critères:

1. Mettre en valeur l'entrée principale tout en respectant le style architectural mis de l'avant
2. Préconiser des proportions et caractéristiques similaires entre les entablements et les devantures commerciales des bâtiments voisins et du tronçon, notamment l'alignement, la hauteur, les enseignes et les coloris
3. Éviter de surdimensionner les vitrines afin de conserver l'harmonie de la façade
4. Choisir des vitrines plus hautes que larges et intégrer des impostes pour diminuer l'effet de hauteur

Tonalité et coloris des devantures commerciales



Succession de devantures et d'entablements commerciaux harmonieux



Objectif:

Intégration harmonieuse des enseignes au bâtiment et dans la zone d'insertion.

Critères:

1. Préconiser le traitement des enseignes fixées au bâtiment afin qu'il tienne compte de la proportion, de la composition, des matériaux et des couleurs :
 - a) des bâtiments auxquels ils sont fixés
 - b) des bâtiments voisins
 - c) du caractère du tronçon et de la zone
2. Favoriser l'alignement des enseignes sur la façade avant du bâtiment, avec les bâtiments voisins
3. Harmoniser la taille/proportion, le lettrage, la forme, l'éclairage et le type d'enseigne avec celles des bâtiments adjacents, du tronçon et de la zone
4. Éviter d'intégrer des enseignes aux étages supérieurs du bâtiment
5. Favoriser des enseignes apposées sur le mur d'un bâtiment ne masquant pas une caractéristique architecturale d'intérêt
6. Prioriser les auvents et enseignes attachées de type perpendiculaire en bois de petit gabarit plutôt que les enseignes disparates afin de créer une uniformité des enseignes commerciales de la zone

Intégration réussie des enseignes sur la nouvelle construction en harmonie avec les entablements commerciaux existants

